



MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

SOCIETE MAURITANIEENNE DES HYDROCARBURES



Appel d'Offres national N°03/CPMP/ SMH/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) pour l'année 2025.

2. Dans le cadre de la commercialisation de sa part de production de gaz naturel liquéfié (GNL) issue du champ gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA), la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) est appelée à accomplir l'ensemble des formalités douanières liées à l'exportation de sa quote-part de GNL ainsi qu'en condensat. Afin d'assurer une gestion rigoureuse, conforme et efficiente de ces formalités, la SMH lance une procédure de sélection de prestataire spécialisé dans le transit douanier à l'exportation, avec un agrément en douane valable sur le territoire mauritanien, et une expertise avérée dans le secteur pétrolier et gazier.

3. La Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la prestation de service relative au transit douanier liées à l'exportation de sa quote-part de GNL ainsi qu'en condensat dans le cadre de la phase 1a pour le compte de la SMH.

4. Le présent appel d'offre est un appel d'offres national ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents de l'Appel d'Offres du lundi au jeudi, de 9h00 à 16h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00, à l'adresse suivante :

Société Mauritanienne des Hydrocarbures,

ILOT K Rue 42-133 N° : 349

Nouakchott Mauritanie

Tél : + 222 45 25 59 93 - Fax : +222 45 25 59 92

E-mail : baha@smh.mr ; ma.mohamedou@smh.mr secretariat.cmpm@smhpm.mr

6. Les exigences minimales en matière de qualification sont :

- Les états financiers pour les trois derniers exercices certifiés par un expert-comptable agréé.
- Avoir un chiffre d'affaires moyen annuel, durant les trois (3) dernières années (2022/2023/2024), d'un montant équivalent à dix millions N-UM.
- Disposer d'une expérience générale dans le domaine du Transit des hydrocarbures d'au moins 05 ans.

- Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins deux (02) prestations similaires en volume et en nature, durant les cinq (05) dernières années avec les sociétés travaillant dans le secteur des hydrocarbures. Des attestations de bonne exécution, délivrées par les maîtres d'ouvrage, devront être présentées à l'appui.
- Disposer d'une attestation bancaire d'autofinancement à hauteur d'un montant équivalent à cinq millions N-UM
- Le Prestataire doit fournir les justificatifs de son agrément douanier,

7. Le dossier d'Appel d'Offres, en version authentique cachetée par la CPMP de la SMH et la SMH pourra être obtenu auprès du Secrétariat de la CPMP de la SMH contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de cinquante mille nouvelles ouguiyas (50.000 N-UM) dans le compte de la SMH suivant :

Titulaire du compte : Société Mauritanienne des Hydrocarbures			
Domiciliation : Nouakchott			
Références Bancaires			
Banques	Agence	Compte	Clé RiB
Société Générale Mauritanie			
00012	00001	00000007195	30
Swift : BIIMMRMR IBAN : MR1300012000010000000719530			

Seule la copie cachetée et paraphée du DAON fait foi.

8. Les soumissions d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.

9. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le **02/06/2025 à 12 H00 TU** en quatre (04) exemplaires, en papier, dont un (1) original marqué comme tel et trois (03) copies + **une copie électronique, obligatoire pour les besoins d'évaluation.**

Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le **02/06/2025 à 12H10 TU**, par la Commission de Passation des Marchés Public de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à deux cent mille (200.000 MRU) et d'une validité de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

11. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention : « A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la SMH : Marché pour la prestation de service de transit des hydrocarbures dans le cadre de la phase 1a pour le compte de la SMH » à l'adresse suivante : Tevragh Zeina, Ilot K Rue 42-133 N° : 349 Nouakchott Mauritanie.

- 12.**Le délai d'exécution est de (365) jours calendaires à compter de la date de la notification du marché.
- 13.**Toute offre qui n'est pas présentée en Toutes Taxes Comprises (TTC) y compris TVA sera considérée non conforme et rejetée.

Fait à Nouakchott le, 08/05/2025

Directeur Général de la SMH
Ismail ABDEL VETAH